



Rapport d'activités 2010 :
Pays du Grand Briançonnais

Rédaction : Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras
19, Av. de Beauregard - 05120 L'Argentière la Bessée
Tél. : +33 (0)4 92 23 04 46 - Fax. : +33 (0)4 92 53 98 61

Sur papier Cyclus 100% recyclé
Désencré par flottation,
Blanchi au peroxyde d'hydrogène

Entreprise affiliée à l'éco-audit EMAS
Et certifiée Iso 14001



Avec le soutien et la participation financière de:



1. Le Pays du Grand Briançonnais

1.1. Le territoire du Pays du Grand Briançonnais

Le Pays du Grand Briançonnais couvre par ses limites une zone de montagne et de haute montagne cohérente correspondant à une réalité géographique aux richesses naturelles, culturelles et historiques partagées et complémentaires. Associant 37 communes regroupées au sein de quatre Communautés de Communes - l'Escarton du Queyras, le Pays des Ecrins, le Guillestrois et le Briançonnais -, ce territoire compte 32 291 habitants - dont 10 737 habitants pour la ville principale de Briançon -, et couvre une superficie de 2 138 km² où chaque canton présente un dénominateur commun quant à sa vie économique et sociale, qui reste largement dominée et dépendante du tourisme d'été et d'hiver, moteur principal de l'économie du Pays.

Les atouts - richesses environnementales et naturelles, culturelles, historiques - et les difficultés - accessibilité, foncier - rencontrées sur ce territoire sont multiples et communs, d'où la nécessité d'un développement équilibré et cohérent qu'il reste à bâtir en commun à partir des engagements et des orientations prioritaires données dans la Charte de développement du territoire.

1.2. L'association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras et ses missions

Territoire de projet, le Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras est composé de quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : Communautés de Communes du Briançonnais, du Guillestrois, du Pays des Ecrins et de l'Escarton du Queyras. L'articulation entre ces 4 EPCI se fait depuis 2006 par l'intermédiaire de l'association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras. Dans ce cadre, et par l'intermédiaire de ses chargés de mission, l'association coordonne et accompagne les projets et les actions menés sur le territoire, joue un rôle d'animation et d'ingénierie de projets ainsi que de relais et d'interlocuteur des partenaires institutionnels du Pays - Etat, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Département des Hautes Alpes.

De manière générale, l'action au niveau du Pays et les missions données ont permis :

- d'encourager et de développer la dynamique de Pays autour de projets communs de développement, la solidarité territoriale (acteurs publics/privés) ;
- d'assurer la cohérence et la coordination des actions entreprises et des acteurs (Charte forestière de territoire, ...) ;
- d'assurer une prospective : missions d'expertises, études (Bois-énergie, Petite enfance, développement économique, gestion intégrée des risques naturels) ;
- de mobiliser en priorité sur ce territoire les fonds nécessaires, même si l'année a été marquée par une faible programmation compte tenu des négociations entreprises avec les partenaires financiers sur de nouveaux conventionnements/contrats (Convention territoriale 2007-2009 avec l'État, Contrat d'Aménagement Solidaire et de Développement Durable Régional 2008-2010, mise en oeuvre de l'axe 4 du FEADER (LEADER).

Dans ce cadre, le Pays a un rôle d'animation des initiatives locales afin de favoriser la démarche de projet, essentielle à l'émergence de projets innovants, dans le cadre de projets d'étude ou d'animation territoriale et un rôle d'accompagnement des collectivités et des porteurs de projets du territoire dans l'élaboration et le montage de projets. - articulation et le relais auprès des partenaires financiers étant assurés pour chaque dossier par le Pays.

2. Missions d'ingénierie et d'animation du Pays du Grand Briançonnais en 2010

Ces missions en 2010 s'articulent autour d'un programme d'actions dont les principaux points sont :

- L'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes territoriaux
- L'élaboration des contrats 2011-2013 avec l'Etat et la Région
- Les missions d'ingénierie, les actions et les études spécifiques
- La communication auprès des habitants des projets du territoire

2.1. L'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes territoriaux

Concernant l'élaboration du Contrat d'Aménagement Solidaire et de Développement Durable Régional 2008-2010 du Pays du Grand Briançonnais, le cadre contractuel mis en place entre la Région et le Pays décrit les missions qui lui ont proposé de jouer au niveau de la mise en œuvre des politiques territoriales de la Région en confortant son rôle d'animateur territorial et de fédérateur des initiatives locales.

Le Contrat s'articule autour de 3 orientations stratégiques :

- environnement-eau-énergie-forêt-espaces naturels-risques;
- aménagement solidaire-foncier-habitat ;
- développement local : économie-agriculture-tourisme-culture-services-emploi-formation.

Cette articulation correspond aux propositions d'orientations adoptées par le conseil d'administration du Pays du 12 novembre 2008 après l'avis du Conseil de développement.

Enfin, ce contrat présente les crédits accordés à la fois pour le fonctionnement des Pays ainsi que pour le financement des opérations portées ou soutenues par les Pays. Au-delà des crédits qui pourront être mobilisés auprès de ses différents services (crédits régionaux de droit commun), la Région a également mis en place un fonds particulier à destination des projets innovants soutenus par les Pays.

Au delà de la contractualisation avec les partenaires financiers, le Pays assure le suivi des opérations retenues au niveau de la convention territoriale cadre avec l'Etat et du Contrat d'Aménagement Solidaire et de Développement Durable Régional avec la Région. Il a par ailleurs assuré l'élaboration, la rédaction, le montage des dossiers en jouant l'interface entre les partenaires financiers et le Pays mais aussi avec les différents maîtres d'ouvrage.

En 2010, 20 opérations ont reçu un soutien financier des partenaires financiers pour un montant total de près de 2 015 525 €.

Ces opérations figurent dans l'annexe financière ci-jointe.

Parmi les 20 projets financés :

- 2 portent sur le volet 1 : *Environnement* avec des opérations qui touchent à la Gestion intégrée des Risques naturels
- 3 portent sur le volet 2 : *Développement économique et touristique* avec des opérations sur les axes du développement touristique, du soutien à la forêt et à la compétitivité de la filière bois dans un objectif économique et de développement durable, l'accompagnement des entreprises dans les démarches d'innovation et de développement durable et la création d'entreprises.

- 15 portent sur le volet 3 : *Services à la population* avec des opérations sur les thèmes de l'accompagnement des initiatives du territoire en faveur de l'accessibilité des services au public, les services à la population, le développement culturel et l'emploi et la formation.

Il est à noter que cette année, le montant du financement FNADT est marqué par les projets PIT des Hautes Vallées, site phare, valorisation des sites environnementaux et culturels des Hautes Vallées, portés par les communautés de communes du Briançonnais, du Guillestrois, des Ecrins et de l'Office de Tourisme du Queyras, couvrant ainsi le territoire du Pays Grand Briançonnais.

L'État et la Région sont les principaux financeurs des projets. Les participations de l'Etat (FNADT) pour un montant total de 2 015 525 € dont 687 472 € de la Région PACA, 261 844 € de FNADT, et 32 300 du Conseil Général des Hautes-Alpes.

Enfin, la convention pour la mise en œuvre du programme LEADER 2008-2015 avec l'État, le CNASEA et le Conseil Régional signée le 8 septembre 2008 a été reconduite sur l'année 2010 avec l'adoption du budget prévisionnel de la mission d'animation/gestion. L'association du Pays assure le rôle de chef de file du programme et les missions qui lui incombent (ingénierie et animation du programme, information et communication, gestion administrative et financière).

A ce jour, 17 projets ont été programmés, 4 ont reçu un avis d'opportunité, et une dizaine sont en émergences et devraient être présentés début d'année 2011. L'enveloppe totale du LEADER était de 2 617 673 € et au 30 décembre 2010, 24% de celle-ci ont été utilisés. Pour rappel, cette enveloppe est constituée grâce au 1 500 000 € fourni par le FEADER, 898 473 € par la région Provence Alpes côte d'Azur, et 219 200 € par le département des Hautes-Alpes.

Pour mener ces missions, le Pays a recruté une animatrice à temps complet depuis le 1er novembre 2008 et une gestionnaire à mi temps depuis le 01 juillet 2009.

En dernier lieu, l'équipe du Pays du Grand Briançonnais s'est attaché plus généralement :

- à animer le Pays et ses réseaux : organisation régulière de réunions techniques des chargés de mission et maîtres d'ouvrages permettant de faire un point sur les opérations, animation de l'association du Pays (suivi administratif et financier) ;
- à assurer le suivi et la gestion des projets en cours

Evaluation des contrats de Pays 2008-2010

Le Pays du Grand Briançonnais a réalisé au dernier semestre 2010 un vaste travail de synthèse et d'évaluation des contrats avec l'Etat et la Région pour la période 2008-2010. Au moment où une seconde génération de Contrats de Pays s'achève pour laisser place à une nouvelle génération, l'heure est propice à la réalisation d'un bilan. Cette évaluation est destinée à fournir à l'ensemble des acteurs de la politique du Pays une source d'information, de réflexion et d'apprentissage pour que les Contrats de Pays s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue.

Cette évaluation a pour ambition de répondre à une double finalité :

- disposer d'une vue globale sur l'impact des Contrats de Pays sur son territoire et
- donner la possibilité au Pays de s'interroger sur la manière dont il a utilisé les contrats pour aménager et développer son territoire.

Pour tenir compte de cette double finalité, l'évaluation propose la mobilisation de deux outils, présentés successivement dans ce document.

Dans une première partie, une présentation quantitative des projets soutenus par le Pays a été faite. Une seconde partie est consacrée à la présentation d'une méthode d'auto-évaluation qualitative portée par le Conseil de Développement qui constitue une source de réflexion et d'apprentissage utile pour les élus et les autres acteurs du Pays en vue de la mise en place de la

seconde génération de contrats et d'évaluer par extension la pertinence de la Charte du Pays ainsi que les nécessaires ajustements à envisager.

Ce bilan porte donc à la fois sur les objectifs de la Charte de développement du Pays, les objectifs de la convention territoriale avec l'Etat et les objectifs du CASDD avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Une synthèse de ce travail a été présentée lors de l'assemblée générale du Pays qui s'est tenue le 30 décembre 2010 à Briançon.

2.2 L'élaboration des contrats 2011-2013

Sur la base des éléments fournis par l'évaluation des contrats de Pays 2008-2010 et leurs enseignements, le Pays du Grand Briançonnais a engagé avec ses partenaires une discussion pour élaborer les termes de nouvelles conventions avec l'Etat et la Région pour la période 2011-2013.

L'avenant à la convention territoriale avec l'Etat

Cette convention permet au Pays de valoriser deux axes forts :

- une ingénierie et une animation territoriale.
- l'inscription des projets (des communes, des EPCI, des entreprises et associations du territoire du Pays) qui pourront faire l'objet d'un financement au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire). Le Pays assurera le suivi technique et l'accompagnement des porteurs de projet où il sera appelé pour donner un avis d'opportunité technique.

Pour 2011 - 2013, le Pays poursuivra la coordination des projets et des actions envisagés sur le territoire au niveau des trois objectifs prioritaires et stratégiques retenus dans le cadre de l'élaboration de sa programmation annuelle financière

Pour être retenus au titre de la convention, les opérations doivent rentrer dans les trois objectifs prioritaires du Pays déclinés comme suit :

VOLET 1 : « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE »

VOLET 2 : « SERVICES A LA POPULATION »

VOLET 3 : « AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT »

Le financement sur d'autres crédits (Région, Europe,...) des opérations qui seront retenues au titre de la Convention Territoriale pourra aussi être étudié par les services du Pays.

Cette convention a été signée au mois d'août 2010

Le contrat avec la Région

Cette convention établit le cadre des engagements réciproques entre la Région et le Pays pour la période 2011-2013. Cette convention dont les termes sont en cours de discussion inscrit, sur la base de la Charte de développement du Pays, deux grands axes en lien avec l'organisation du Pays, l'intelligence territoriale et les stratégies partagées.

Dans le volet relatif à l'organisation du Pays, le rôle d'animation territoriale de la structure et de son conseil de développement est décliné autour de grands axes structurants que sont l'économie, le

développement touristique, la culture, l'agriculture, la forêt, les TIC, les déchets et les services à la personne

Dans le volet relatif aux stratégies partagées, la Région PACA a choisi de proposer 3 volets:

Volet 1 : Réaction et adaptation au changement climatique.

Volet 2 : Nouveaux services à la population.

Volet 3 : Et demain les territoires.

Le Pays du grand Briançonnais, quant à lui a proposé un quatrième axe de travail :

Volet 4 : Les éléments structurants de l'économie du territoire.

Ce nouveau contrat sera étayé chaque année par un plan d'action prévisionnel du Pays du Grand Briançonnais. Ce contrat sera validé au moins de février 2011.

2.3. Accompagnement des collectivités dans la mise en place des projets

Conformément à ses missions, le rôle du pays a consisté à accompagner les collectivités dans l'élaboration et le montage de projets afin de favoriser et faciliter leur mise en œuvre à travers :

- des études techniques préalables sur projets
- et/ou la mise en réseau des acteurs et mutualisation autour de projets à travers la coordination des relations et des interventions au sein du territoire des collectivités publiques

Charte forestière de territoire

Poursuivant le travail mené en 2008, l'émergence de la charte forestière a été ponctuée par la validation et la signature de la Charte forestière de territoire le 27 novembre 2009 dans les ateliers du CFA des Compagnons du Devoir à l'Argentière-La Bessée.

Grâce à la mise en place de 3 groupes de travail composés de familles d'acteurs [« Techniques », « Usagers » et « Elus »], la définition des orientations stratégiques pour le territoire de la Charte forestière a été réalisée. A partir des priorités et des thèmes précédemment identifiés et validés, un plan d'actions pluriannuel a été établi. Il comprend un planning détaillé des actions décidées et des échéanciers budgétaires, avec une identification des financements pour sa mise en œuvre. Se sont 24 d'actions qui ont été identifiées. L'année 2010 a donc vu la mise en place de la seconde phase du projet avec la mise en œuvre opérationnelle de la Charte forestière de territoire.

La mise en œuvre de la Charte repose sur trois axes fondamentaux : l'animation territoriale, l'accompagnement et la conduite de projet.

En ce qui concerne l'animation, un chargé de mission assure la nécessaire concertation avec les acteurs de la forêt et du bois énergie. Dans ce cadre, de nombreuses réunions et comités de pilotages sont organisés.

Pour l'accompagnement du projet, l'animateur assure le suivi technique et financier de structures maîtres d'œuvre dans les actions de la Charte forestière. En 2010, la communauté de communes du Pays des Ecrins a terminé un important travail cartographique qui concerne la définition des zones prioritaires pour la reconquête et la restauration d'espaces pastoraux (action 17) et a engagé un travail sur l'accueil du public en forêt. La commune de Vallouise a réalisé une opération

pilote sur la gestion ripisylve (action 15). La commune de La Roche de Rame sur un chantier pilote de débardage câble-mat (action 2).

AGIR ASTER Bois énergie

Le Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras s'engage activement depuis avril 2008 à mettre en œuvre les 4 actions qui lui sont affecté dans le programme d'action ASTER - Programme Régional A.G.I.R. (Action Globale Innovante pour la Région) sur son volet Bois énergie.

Ce dernier se décline suivant 4 volets :

Volets	Actions
1. Organisation filière approvisionnement	1.1 Etude et accompagnement d'une organisation des acteurs de l'approvisionnement sur le territoire : réflexion sur les outils nécessaires à la sécurisation des approvisionnements au niveau du Pays à travers la définition et la recherche d'une organisation pérenne des acteurs de la filière au bénéfice d'une filière territoriale courte.
2. Développement de chaufferies bois	2.1 Prospection, marketing de projets chaufferies : identification des potentiels au niveau des bailleurs publics et privés, des établissements de santé et des maisons de retraite, ... : information, prospection et démarchage pour l'émergence de projets (marketing de projet) ;
	2.2 Identification et sensibilisation pour raccordement aux privés Identification des potentiels au niveau des bailleurs publics et privés, des établissements de santé et des maisons de retraite, ... ; Information, prospection et démarchage pour l'émergence de projets (marketing de projet) ; information et incitation au raccordement de privés aux réseaux de chaleur existants ;
	2.3 AMO réseaux chaleur Mise en place d'une AMO juridique et fiscale pour les maîtres d'ouvrage publics sur le territoire, afin de leur proposer des solutions adaptées et individualisées pour la concrétisation de leurs équipements : montages financiers, proposition de partenariat public/privé, montages juridiques sur la gestion et l'exploitation,
3. Communication et information	3.1 Information, formations Organisation de journées d'information, visites, formation ;
	3.2 Doc communication Diffusion de documents de communication mettant en évidence les caractéristiques du territoire vis-à-vis du développement de la filière bois énergie.
	3.3 Relais territoire
4. Suivi programme et filière	4.1 Suivi filière
	4.2 Suivi et animation du programme

En 2009, le premier volet concernant l'organisation de la filière et de l'approvisionnement a été réalisé via la mise en œuvre de l'étude de faisabilité technique et économique d'une plateforme bois-énergie lancée. Cette dernière a été restituée oralement auprès des partenaires financiers et des acteurs de la filière bois énergie. Concernant la mission d'AMO juridique et fiscale confiée aux bureaux d'études « DS Affaires Droit Public » & « Stratorial Finance », ils ont assisté en 2009 la Communauté de communes de l'Escarton du Queyras dans la mise en place de la régie **(TC1)** ; et

dans la rédaction du (ou des) marché(s) d'exploitation passé(s) avec un opérateur privé puis dans la rédaction d'un contrat de délégation. Ils ont également assisté la Communauté de commune du Briançonnais pour une mission d'assistance projet de réseau de chaleur ZA Pont la Lame.

De façon complémentaire et pour assurer le suivi du projet, le Pays a réalisé en 2010 un Plan d'Approvisionnement Territorial dans le cadre de la CIMA.

Plan d'approvisionnement territorial

En effet, compte tenu de la nécessité de limiter les transports et de favoriser les circuits courts, mais également de l'importance des ressources renouvelables locales encore sous-exploitées, le Pays du Grand Briançonnais a souhaité mettre en place un outil d'aide à la décision à destination des collectivités locales.

Ce dernier s'inscrit dans une optique de valorisation des potentiels énergétiques locaux, selon une logique de cohérence territoriale. Il vise à promouvoir un approvisionnement sécurisé et durable des chaudières automatiques au bois du territoire grâce à la mise en parallèle de la consommation et la ressource mobilisable ; la localisation des équipements de stockage à mettre en place et l'optimisation des équipements pour une mobilisation raisonnée du bois.



Le PAT met en évidence l'existence d'une ressource locale largement à même de satisfaire la demande actuelle et à venir en bois énergie. Cette ressource est de plus mobilisable dans des conditions économiques viables.

Forts de cette connaissance, **les élus du territoire peuvent maintenant mieux étayer leurs choix et définir des ambitions à plus long terme** : développement des chaufferies, amélioration des dessertes forestières, mise en place d'équipements logistiques.

Le projet collectif de développement d'une filière locale suppose également **le partenariat des propriétaires forestiers publics et privés**, partenaires incontournables pour une mobilisation effective des ressources forestières identifiées par le PAT.

Ce PAT a été présenté, le jeudi 24 juin 2010, aux élus locaux et acteurs forestiers du Pays.



Présentation du PAT le 24 juin 2010 - Aiguilles en Queyras

Parallèlement, la phase d'animation a débuté en 2009 par l'animation directe et la mission d'assistance auprès des maîtres d'ouvrage d'actions.

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre du programme AGIR ASTER, le Pays du Grand Briançonnais a conduit, à l'automne 2010 une journée de sensibilisation vers les organismes de santé du territoire du pays du Grand Briançonnais sur les opportunités du bois énergie et les réseaux de chaleur locaux. En parallèle un travail d'identification des porteurs de projets publics et privés a été débuté.

A la fin de l'année 2010, sur les 9 actions envisagées, 5 sont terminées et 4 sont en cours. Il est attendu, selon les termes de la convention, que la clôture des opérations soit effective pour le mois de février 2011.

Les actions inscrites dans le PIT Conférence des Hautes Vallées

Le Pays du Grand Briançonnais est porteur de deux actions dans le cadre de ce programme. Il s'agit de l'étude schéma de desserte forestier multifonctionnel et de la labellisation technologique des bois. Ces actions correspondent aux fiches action 1 et 6 de la Charte Forestière.

Le PIT a commencé officiellement le 1 octobre 2010 et a une durée de deux ans, jusqu'au 31 septembre 2012. Le chef de file français est la communauté de communes du Briançonnais. Au niveau de l'organisation pour la réalisation des deux activités, le Pays du Grand Briançonnais a fait le choix de mener les deux actions en parallèle. L'année 2010 a donc permis de réaliser tout le travail préalable au dépôt des dossiers et leur inscription dans le PIT.

Les cahiers des charges des deux études sont déjà bien avancés. Il reste à finaliser ces documents et les faire valider par un groupe technique puis par le Conseil d'Administration du Pays avant de lancer les appels d'offres début 2011.

L'intérêt du schéma de desserte du Pays est porté sur la concertation et la réalisation de projets de voirie une fois le schéma est terminé. Il faudra donc travailler conjointement avec les communes pour que les projets des élus puissent être examinés et facilités par le travail du bureau d'études choisi.

La deuxième action « labellisation technologique des bois » est une démarche permettant de valoriser les bois locaux, notamment pour la construction. Un rapprochement doit être réalisé avec le label Bois des Alpes.

Ces deux actions viennent en parfaite complémentarité avec le Plan d'approvisionnement territorial présenté le 24 juin 2010.

Forum de l'emploi saisonnier 2010

Le Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras a organisé les 8 et 9 novembre 2010 à Briançon et à Guillestre, le 8^{ème} forum de l'emploi saisonnier en collaboration avec le Pôle Emploi de Briançon et l'appui de la Maison des Saisonniers du Briançonnais, des Relais de Services Publics du Guillestrois, du Pays des Ecrins, du Queyras et du Comité de Bassin d'Emploi de la Haute Durance.

Lors des deux journées, ce sont essentiellement des saisonniers et demandeurs d'emploi locaux, résidents à l'année dans le Grand Briançonnais qui ont participé au forum. Quelques saisonniers mobiles plus expérimentés étaient présents, de même qu'une délégation de jeunes venus d'Arcachon dans le cadre d'un projet de coopération LEADER entre la communauté de communes du Val d'Eyre et le Pays du Grand Briançonnais.

Ce forum était aussi l'occasion de mobiliser l'ensemble des partenaires liés à l'emploi et à la formation sur le territoire ainsi qu'un espace de sensibilisation à la santé.

Cet événement connaît un succès croissant puisque cette années nous avons enregistré près de 700 entrées à Briançon et 300 à Guillestre. Sur cette base, il est envisagé pour 2011 de continuer cette action et de créer un événement identique au printemps pour la saison d'été.



Etude sur la réforme territoriale

Le Pays du Grand Briançonnais a lancé une étude de préfiguration de fusion à l'échelle de son territoire conduisant à la procédure de fusion communautaire et à la création de communes nouvelles. Pour ce faire, un comité de pilotage a été constitué et un cahier des charges a été constitué. Le bureau d'études Stratorial Finances a été retenu en décembre 2010 pour réaliser un audit financier à la base d'une réflexion plus aboutie sur les compétences et sur les évolutions statutaires à envisager. Pendant le temps de l'étude, un accompagnement et une veille seront réalisés sur les évolutions législatives en lien avec la réforme territoriale portant sur la réorganisation des collectivités locales et sur son financement.

Il est ainsi attendu une procédure de fusion incluant la redéfinition des compétences d'intérêt communautaire, les choix fiscaux et financiers, la gouvernance, le transfert – la reprise et l'abandon de compétences.

Cette étude approfondie permettra aux élus d'atteindre les objectifs suivants :

- Evaluer des procédures réalisables pour chaque scénario : Connaître les enjeux, les opportunités et les difficultés,
- Préfigurer les forces et faiblesses du ou des périmètres pertinents,
- Etendre, transférer ou abandonner des compétences pour les centrer sur le projet communautaire,
- Converger les fiscalités et rationaliser les équilibres financiers,
- Evaluer l'impact sur les évolutions législatives et fiscales,

Site pilote de gestion intégrée des risques naturels

Cette année 2010 marque le début de l'intégration du Pays du Grand Briançonnais dans l'Opération « Site Pilote de Gestion Intégrée des Risques naturels dans les Alpes ».

Cette première année est marquée par plusieurs étapes :

- **Première phase du diagnostic.** L'élaboration du diagnostic complet à l'échelle du Pays concernant les données de bases sur les communes et les risques présents sur leur territoire. Ce travail a été envoyé par la suite aux communes afin qu'elles vérifient elles mêmes les informations recueillis par l'équipe technique du Pays.
- **L'identification de sites tests.** Dans le but de travailler à une échelle pertinente sur les risques, des sites faisant office de véritables micros laboratoires pour une gestion innovante des risques naturels, ont été mis en place. A l'issue de l'année 1 du projet, 3 sites ont été définis comme tests :
 - La vallée de la Clarée (Névache, Val des Près)
 - Le Pays des Ecrins, axe Durancien (Saint Martin de Queyrière, L'Argentière la Bessée, La Roche de Rame)
 - Le Queyras, Haut Guil (Ristolas, Abriès, Aiguilles)
- **Deuxième phase du diagnostic.** C'est dans cette seconde phase qu'a été réalisée un bilan et un diagnostic très précis sur les territoires des communes des trois sites afin de mettre en lumière les forces et faiblesses de chaque sites. Dans l'optique d'une gestion intégrée et innovante de type bottom-up des risques naturels, ce travail fut le fruit de nombreux échanges avec les acteurs locaux.
- **Création d'un poste de chargé de mission risques naturels.** Une ingénierie en interne est obligatoire pour ce genre de mission. C'est pourquoi un poste de chargé de mission risques naturels a été créé en octobre 2010. Cette personne a en charge non seulement

l'animation de l'opération de GIRN, mais vient également apporter son soutien aux communes concernant les risques naturels.

- **Echanges entre sites pilotes.** Le réseau de sites pilotes de GIRN se définit à l'échelle du massif. De nombreux temps d'échanges ont eu lieu afin de rendre compte de l'avancement du projet pour chacun de ces sites pilotes, mais également dans un but d'information.

L'année 2010 s'achève donc pour la mission risques naturels du Pays avec un diagnostic complet sur les risques sur son territoire, la création d'un poste de chargé de mission, l'identification de sites tests, véritables micros laboratoires pour une gestion innovante, intégrée des risques naturels grâce à une gouvernance en locale, et enfin la participation aux échanges à l'échelle du massif sur cette question des risques naturels.

- **2.4. La communication auprès des habitants des projets du territoire**

Le Pays du Grand Briançonnais a mis un point d'honneur à communiquer largement auprès des communes de son territoire. Dans un premier temps, le Pays a envoyé un courrier à l'ensemble des communes pour réexpliquer les éléments de la Charte de développement du Pays du Grand Briançonnais qui constitue le document stratégique de base du Pays.

Les actions portées par le Conseil de développement sont en parfaite synergie avec les actions portées par le Pays. C'est pour cela que dans le journal « Bourgeon », créé par le conseil de développement une large place est faite aux porteurs de projets et aux actions portées par le Pays, au premier rang duquel se trouve le programme LEADER porté par le GAL Entreprendre.

Le Pays du Grand Briançonnais a développé en 2010 une démarche auprès de la presse écrite et de la radio locale pour informer de son activité. De plus, les outils de communications des collectivités locales sont le relais efficace des informations diffusées par le Pays.

Enfin, le Pays, via son site Internet rend compte de l'actualité de son activité et permet à ce que les comptes rendus et les présentations soient disponibles en téléchargement : www.paysgrandbrianconnais.fr



Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras
19, av. de Beauregard
F-05120 L'Argentière la Bessée
Tél. : +33 (0)4 92 23 04 46
Fax : +33 (0)4 92 53 98 61
Courriel : info@paysgrandbrianconnais.fr
<http://www.paysgrandbrianconnais.fr>